

Des capitaux canadiens, monsieur le président, ça se crée par des hommes, par des banques à charte. Pourquoi donc, alors, ce rôle ne serait-il pas confié à la Banque du Canada, et ce tout particulièrement quand il s'agit de créer le capital nécessaire pour toutes nos dépenses d'immobilisations sociales?

La Banque du Canada possède tous les dispositifs nécessaires pour émettre une monnaie saine et libre de dette, une telle émission étant fondée sur la science des chiffres et des statistiques, afin que chaque habitant du Canada ait la primauté sur la matière.

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député de Pontiac-Témiscamingue (M. Martineau)...

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Étant donné que...

M. l'Orateur suppléant: La parole est au député de Lapointe (M. Grégoire) sur son rappel au Règlement.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, étant donné que...

M. Chapdelaine: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

M. l'Orateur suppléant: J'ai reconnu le député de Lapointe; il a la parole, car il fait un rappel au Règlement.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, étant donné que vous avez donné la parole à un représentant du Nouveau parti démocratique, puis à un autre du Crédit social appartenant au groupe du député de Red-Deer (M. Thompson), ne croyez-vous pas qu'il est dans l'ordre, au moins, que vous continuiez jusqu'au dernier des partis, comme vous l'appelez, et que vous permettiez également à un représentant du Crédit social appartenant au groupe du député de Villeneuve (M. Caouette) de prendre la parole? Je crois que cela serait tout à fait normal et dans l'ordre.

Avant de donner la parole à un député du Nouveau parti démocratique, monsieur l'Orateur, vous l'avez donnée à un représentant du parti conservateur, puis à un représentant du parti libéral, ensuite vous l'avez donnée à un représentant du Crédit social appartenant au groupe du député de Red-Deer, et maintenant vous retournez à un conservateur, sans même qu'un représentant de notre groupe puisse prendre la parole.

Voilà la substance de mon rappel au Règlement, que, je soumets respectueusement, vous devez prendre en considération.

M. l'Orateur suppléant: Je comprends et j'apprécie le point de vue de l'honorable député de Lapointe. D'un autre côté, l'Orateur tente, en général, d'alterner en tenant compte

du nombre des députés de chaque parti. Un député du parti que représente l'honorable député de Lapointe aura l'occasion de parler après que l'honorable député de Pontiac-Témiscamingue aura fait ses remarques.

L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Monsieur l'Orateur,...

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, j'admets que vous avez un problème quand il s'agit de faire alterner les partis. Toutefois, je crois que, avant de donner la parole au représentant d'un autre parti, en ce moment, il est normal que vous reveniez à un représentant d'un autre parti, moins considérable, avant de retourner à un représentant des deux autres partis les plus importants par le nombre, et que la parole soit donnée à un représentant de notre groupe, pour ensuite retourner à un représentant d'un des partis les plus nombreux.

M. l'Orateur suppléant: Encore une fois, je prends note des représentations de l'honorable député de Lapointe, mais il sait que, de façon normale, l'Orateur tente d'être le plus équitable possible dans la répartition des orateurs, et je ne crois pas que l'honorable député puisse suggérer qu'il y a injustice parce qu'un membre de son parti n'est pas reconnu immédiatement.

Comme l'honorable député de Lapointe le sait, il y a une procédure à suivre à la Chambre quand un député s'oppose à la reconnaissance d'un député, dès qu'il est reconnu par l'Orateur.

L'hon. M. Martineau: Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Lapointe peut être bien à l'aise, car je n'ai pas l'intention d'accaparer tout l'après-midi.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je n'avais soulevé cette question que pour sauvegarder le principe.

L'hon. M. Martineau: Le député de Lapointe aura le temps de se faire entendre et d'exposer ses vues, et tout le monde sera satisfait.

(Traduction)

Je désire prendre brièvement la parole relativement à la mesure législative dont la Chambre est saisie. Le ministre a laissé entendre que la mesure vise trois buts principaux. Le premier est de faire disparaître certaines échappatoires qu'on trouve dans la loi actuelle. Le deuxième est de fournir un encouragement à l'industrie, en particulier dans les régions où la croissance est lente. Le troisième est d'apporter à l'impôt de retenue s'appliquant aux non-résidents des modifications destinées à réduire les frais